

IL EXISTE 2 LICENCES :

- la **Licence A** permet de participer à toutes les compétitions.
- la **Licence B** permet de participer à des tournois de parties rapides et Blitz, sauf pour les compétitions fédérales indiquées dans le règlement des compétitions homologuées ([R03](#)).

La Licence A et la Licence B permettent de voter et de se présenter à tout poste de responsabilités.

Tous les licenciés bénéficient de l’assurance FFE lors de la pratique des activités ainsi que lors des déplacements aller-retour : une Individuelle Accident, une garantie Responsabilité Civile.

L’attestation d’assurance est disponible dans les espaces clubs et sur [le site FFE](#) (colonne de droite)

Mutations : les joueurs mutés (cf. Règles Générales) doivent être licenciés au plus tard le **30 novembre** (cachet de la poste faisant foi).

LA PRISE DE LICENCES :

Voir [Consignes pour la prise de licences](#).

LE CERTIFICAT MÉDICAL :

La loi Sport de mars 2022 a modifié le code du Sport et notamment l’article L. 231-2 concernant l’obligation d’un certificat médical pour les personnes majeures.

Sur proposition de la Commission médicale, la Fédération a assoupli la procédure qui devient désormais similaire pour les majeurs et les mineurs souhaitant se voir délivrer une licence A ou B.

L’adhérent remplit un questionnaire de santé :

- Pour les mineurs, il s’agit d’un modèle obligatoire du Ministère des Sports (fixé par l’arrêté du 7 mai 2021).
- Pour les majeurs, il s’agit d’une version allégée par la Fédération.

Toutes les informations concernant le certificat médical (CM) ainsi que sa mise en œuvre pratique sont consultables dans le **Livret des Clubs**. *Les documents relatifs au CM sont disponibles dans les espaces clubs (Rubrique Circulaires) et [ICI](#).*

CORRESPONDANTE POUR LES LICENCES

LAETITIA CHOLLET

01 39 44 65 83

laetitia.chollet@ffechecs.fr

LES TARIFS PAR CATÉGORIES (Part fédérale)

Catégories	Années de naissance	Lic. A	Lic. B
Vétéran	<i>Né en 1960 et avant</i>	28 €	5 €
Senior Plus	<i>Né de 1961 à 1975</i>	28 €	5 €
Senior	<i>Né de 1976 à 2005</i>	28 €	5 €
U20 (junior)	<i>Né en 2006 et 2007</i>	14 €	1.5 €
U18 (cadet)	<i>Né en 2008 et 2009</i>	14 €	1.5 €
U16 (minime)	<i>Né en 2010 et 2011</i>	11 €	1.5 €
U14 (benjamin)	<i>Né en 2012 et 2013</i>	11 €	1.5 €
U12 (pupille)	<i>Né en 2014 et 2015</i>	11 €	1.5 €
U10 (poussin)	<i>Né en 2016 et 2017</i>	11 €	1.5 €
U08 (petit poussin)	<i>Né en 2018 et après</i>	11 €	1.5 €

La licence est constituée de la part fédérale à laquelle s’ajoute la part Ligue et Comité départemental qui ne peut excéder la part FFE, dans chaque catégorie.

[VOIR TARIFS D’AFFILIATION / LIGUE](#)

Cotisation club

Le montant de la cotisation club est fonction du nombre de voix dont dispose le club à la fin de la saison précédente, **soit au 31.08.2025** pour cette nouvelle saison.

BARÈME DE LA COTISATION-CLUB :

Nb de voix	Montant de la cotisation
1 voix	38,00 €
2 voix	45,00 €
3 voix	50,00 €
4 voix	60,00 €
5 voix	70,00 €
6 voix	80,00 €
7 voix	90,00 €
8 voix et plus	100,00 €

REGLEMENTS

Les règlements des compétitions sont disponibles sur le site fédéral :

[Règlements \(onglet Développement\)](#).